



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/49

Objet : Admission en non-valeur 2024 n°1

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage : 15 novembre 2024

**Date de réunion : 21 novembre 2024**

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt et un novembre à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h12), Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe (à partir de 20h09), M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. MERCIER Michel, M. ROZIER Raphaël qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h11) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h08)  
Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Bourg-en-Bresse pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un montant total de :

. 679,49 € (combinaison infructueuse d'actes)

. 71,95 € (RAR inférieurs au seuil)

au titre des années 2018, 2020, 2021, 2022 et 2023.

- de préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget principal de l'exercice 2024 au chapitre 65, articles 6541 (admission en non-valeur) et 6542 (créances éteintes)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/11/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20241121-2024-49-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024